

23 NOVEMBRE 1978.-

=====

LIEU DIT " LE HAUT DE RIEUPT "

près de Pont à Mousson.-(54)

HEURE : vers 17 H 00.

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

NOMBRE DE TEMOINS : 5/

Déclaration du premier témoin (Mme G.)

" En revenant de chercher les enfants de l'école de Pont à Mousson (10 kms du domicile) je remontais en voiture la petite route qui mène à la maison, comme tous les jours.

Alors que la voiture atteignait le haut de la forte pente, nous aperçumes, les enfants et moi, une forte lueur à notre gauche dans les champs.

Soudain, un gros engin verdâtre muni de trois phares rouges et oranges surgit de ce champ, à basse altitude et survola la voiture dans un bruit formidable !

Puis il s'éloigna rapidement vers le NORD en rasant la cime des arbres bordant la route.

Nous avons eu très peur, les enfants criaient à l'arrière, je me garai aussitôt et nous nous engouffrâmes dans la maison...

Nous regardions par la fenêtre et nous apercevions toujours l'engin en altitude effectuer de grands cercles devant nous au-dessus de PONT à MOUSSON, de la colline de Mousson (à l'Est de la Centrale sidérurgique au Sud - sur notre droite avec toujours ce bruit sourd en fond).

Les enfants ayant été très choqués par le survol de cet étrange appareil, je décidai de les calmer en leur faisant rédiger leurs devoirs. Je regardai quelquefois par la fenêtre et l'engin était toujours là, à tourner au-dessus de la région. Mon plus grand fils me supplia de téléphoner à la

police, car il avait peur que l'engin détruise la maison comme dans les films TV. Je n'en fis rien malgré mon inquiétude.

N'arrivant pas à nous calmer, je leur fis dessiner ce qu'ils avaient vu... A 19 H 30, mon mari qui revenait de son travail entra. Nous lui racontâmes ce qui nous était arrivé."

REMARQUES : Le phénomène se présentait sous la forme d'un disque bombé de 10 m de diamètre, d'aspect métallique verdâtre, surmonté d'une coupole de 3 m de hauteur totale, de même aspect que le corps.

Trois phares rouges et oranges très puissants ont été observés sur la tranche de l'engin. Au commencement de l'observation il survolait (moins de 10 m d'altitude) un champ labouré bordant la route, à une distance de 30 m du véhicule des témoins. Il rasa ensuite la voiture en passant au-dessus de la route et des arbres pour s'éloigner vers le Nord et commencer son manège (différent de celui d'un hélicoptère) bruit entendu par tous les voisins des témoins, pendant toute l'observation. Il se mouvait à une vitesse assez lente quand il effectuait les cercles en altitude.

Le temps était clair, l'engin se découpait nettement sur le fond plus sombre (forêt) quand il a été vu le plus près.

Une ligne de haute tension traverse le champ survolé, elle passe à une centaine de mètres de la route. Le site se présente comme un versant de la vallée de la Moselle, au fond duquel s'étend l'agglomération de Pont à Mousson. Des champs et de la forêt constituent la majorité du paysage. Quelques maisons isolées; sont éparpillées ci et là, sur la pente assez forte (dénivellation de 200 m depuis le fond de la vallée). En face du site, la colline de Mousson (382 m) survolée par

le phénomène, présente un château en ruines à son sommet. Un autre témoin, situé dans la ville, le jour de l'observation, a été contacté par téléphone et a confirmé les dires de la famille G. Il a observé le phénomène quand il était en altitude et précise qu'il a aperçu un projecteur puissant à l'avant de l'appareil, qui émettait un fort grondement Un cinquième témoin a contacté le journal.

Le journal L'EST REPUBLICAIN a été averti par le mari de Mme G. qui, inquieté par l'état d'énervement intense de sa famille à son retour du travail, a contacté le bureau local de Pont à Mousson pour savoir si d'autres personnes avaient observé le même phénomène.

L'ENQUETE : C'est suite aux deux articles de presse que nous avons ouvert une enquête sur ce cas. Nous avons contacté le journal, la gendarmerie (qui a été avertie n'a pas fait d'enquête pour autant) et les témoins.

Nous nous sommes rendus sur les lieux (pas de trace, etc). Aucun trafic aérien n'était prévu au-dessus de la région pour cette heure.

LES TEMOINS : Mme G. nous a paru une personne de bonne foi.

Elle est mère de famille (30 ans) elle ne porte pas de lunettes. Elle a eu très peur quand l'engin a survolé la voiture. Les enfants, deux garçons (5 et 7 ans) imprégnés par les feuilletons de S.F. télévisés bien connus, ont cru que l'engin allait se poser devant la maison et tout détruire. On imagine l'épouvante qu'ils ont ressentie. Les dessins des témoins concordent parfaitement. En se rendant avec les 3 témoins sur les lieux de l'observation (100 m du domicile) le plus grand des deux fils nous a précédés et c'est lui qui nous a indiqué l'endroit précis, avant même que Mme G. ne fasse le moindre geste.

Le mari a du mal à croire au phénomène que sa famille a observé mais il confirme son étonnement devant l'état anormal de ses fils et de sa femme, lorsqu'il est rentré ce soir là à son domicile.

Les témoins ne s'intéressent pas au phénomène OVNI. Mme G. pense qu'elle a observé un appareil piloté d'origine inconnue. Elle ne parle pas d'extra-terrestres ou de quoi que ce soit. Les enfants, eux, parlent de soucoupe volante, et sont très intéressés par le sujet. On sent qu'ils ont été très marqués par leur observation.

CONCLUSION : Nous sommes encore ici en présence de personnes dignes de foi qui relatent simplement ce qu'elles ont observé. Le phénomène se présente de façon assez classique de par son aspect et ses évolutions, bien que la durée totale de l'observation (près de 2 heures) soit assez remarquable, ainsi que le bruit sourd émis par l'appareil.

Nous avons évidemment pensé au passage à basse altitude d'un hélicoptère militaire dont les phares et le bruit auraient impressionnés les témoins. Mais Mme G. précise que le phénomène était tout de même très près d'eux (30 m) qu'il était très important (10 m de diamètre) et d'aspect tout à fait étrange. De plus, les bases les plus proches nient la présence de trafic à cette heure, et surtout celle d'un de leurs hélicoptères au ras du sol !

Il faut signaler encore que le véhicule n'a pas été perturbé pendant l'observation et que les témoins (Mme G.) possédaient un appareil photo chargé à portée de la main dans leur domicile il n'y a pas eu de photo prise.

ENQUETE DU GPUN.